

BÉNY

Bartin. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény, le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Berthet aîné. Demeurant aux Baudières. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Néo-jacobin, il signe une adresse des citoyens de Coligny et de son canton, réunis en cercle constitutionnel, félicitant le Directoire du coup d'état du 18 fructidor contre les royalistes.

Berthet le jeune dit Pobel. Demeurant à Vacon. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Blanc André. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény, le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Blanc Claude François. Demeurant à Bény. Acquéreur du pré et de la terre en la Marcandière à Bény, comme bien national dépendant de la cure, le 18 mars 1791.

Blanc Claude-Joseph. Officier municipal de Bény le 1^{er} mars 1790, mais l'élection est annulée. Officier municipal le 26 mars 1790. Elu maire du 20 novembre 1791 jusqu'au 2 novembre 1792. Elu officier municipal le 2 novembre 1792. Nommé officier municipal de Bény par le représentant Albitte le 11 avril 1794.

Blanc Jean. Demeurant aux Parets. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II.

Blanc Joseph. Laboureur demeurant au Postet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Néo-jacobin, il signe une adresse des citoyens de Coligny et de son canton, réunis en cercle constitutionnel, félicitant le Directoire du coup d'état du 18 fructidor contre les royalistes.

Blanc Vincent. Demeurant aux Hauillier. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Acquéreur du pré de la cure à Bény, comme bien national dépendant de la cure, le 23 thermidor an IV. Néo-jacobin, il signe une adresse des citoyens de Coligny et de son canton, réunis en cercle constitutionnel, félicitant le Directoire du coup d'état du 18 fructidor contre les royalistes.

Blandel. Menuisier demeurant à Bény. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Burtin Jean. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Agent municipal de Bény en 1795.

Chambard Pierre. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II.

Claire Denis. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II. Président du comité de surveillance le 22 pluviôse an II.

Convers Louis. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Acquéreur du pré et de la terre du clos de la cure à Bény, comme bien national dépendant de la cure, le 18 mars 1791.

Gouly François. Maréchal demeurant à Bény. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en pluviôse an II. Il atteste de la résidence de Claude Morand, le 20

ventôse an II, devant la municipalité de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Grand Jean François. Officier de santé. Arrêté comme suspect le 8 décembre 1793 et incarcéré au couvent de Sainte-Claire à Bourg, sa femme Jeanne-Marie Olivier étant détenue chez elle. Libéré, il est nommé maire par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. « *C'est toujours comporté avec un patriotisme reconnu, d'une conduite morale et politique en vrai républicain* »¹. Reconduit par Boisset le 10 brumaire an III, puis le 4 décembre 1794 jusqu'au 3 novembre 1795. Le 30 mars 1798, en son absence, il est nommé adjoint de l'agent municipal Jean-Claude Lobrighon, mais il refuse ce poste en raison de ses occupations professionnelles.

Guillerminet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Jacquet Denis. (Voir *Villemotier*). Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Jacquet Jean. (Voir *Courmangoux & Villemotier*). Demeurant à Bény. Acquéreur du pré en Léchères à Bény, comme bien national dépendant de la cure, le 18 mars 1791.

Jacquet Noël. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Joly Claude. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II.

Lobrighon Jean Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Agent municipal de Bény en 1798.

Lobrighon Pierre Marie. (Voir *Saint-Etienne-du-Bois*). Demeurant à Bény.

Martin Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Moran. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Morand Claude Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Acquéreur de la terre et du pré joints, comme bien national dépendant de la chapelle Têtard, le 28 février 1791 (?). Nommé maire de Bény nommé par arrêté du préfet Bossi du 4 février 1806. Renouvelé par arrêté du préfet Dumartroy du 2 juillet 1816. Le maire de Coligny le désigne pour la décoration du Lys au début de la Seconde Restauration. Démissionnaire et remplacé par arrêté du 23 juillet 1818.

Morand Jean. (Voir *Roissiat & Villemotier*). Laboureur demeurant à Bény. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats Généraux. Acquéreur du pré en Léchères à Bény, comme bien national dépendant de la chapelle Danenche, le 18 mars 1791. Acquéreur du pré aux Hermitières à Bény, comme bien national dépendant du prieuré de Villemotier, le 18 mars 1791.

Morand Joseph, né le 24 novembre 1749 à Bény. Fils d'Antoine Morand et de Charlotte Danancier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse (?). Nommé maire de Bény par arrêté du 30 floréal an XI. Il décède le 29 vendémiaire an XIV.

Noël Denis. (Voir *Courmangoux*). Demeurant à Bény.

¹ Lettre des officiers municipaux de Bény, 13 pluviôse an III. A.D. Ain 2L 291.

Olivier François. (Voir *Bourg & Coligny*). Maire de Bény en 1790. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Nommé commissaire provisoire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton de Coligny par arrêté du 6 brumaire an IV.

Perdrix Jean Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Perdrix Joseph. Demeurant la Ville. Acquéreur du pré et de la terre en la Veissière à Bény, comme bien national dépendant de la cure, le 18 mars 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Perdrix Pierre. (Voir *Villemotier*). Demeurant à Bény.

Perrin Alexis. (Voir *Saint-Etienne-du-Bois*). Demeurant à Bény.

Perrin Claude-Joseph père. (Voir *Saint-Etienne-du-Bois*). Maire de Bény en 1792. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Maire de Bény en frimaire an II. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Perrin Louis. (Voir *Saint-Etienne-du-Bois*). Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II. Président du comité de surveillance le 12 brumaire an II.

Pobel Joseph jeune. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire an II.

Pobel Joseph le vieux. Demeurant à Vacon. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en pluviôse an II.

Poncin François. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II.

Poncin Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II.

Poncin Philippe. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Prompt François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II.

Prompt Vincent. (Voir *Villemotier*). Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II.

Robin. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Robin François. (Voir *Courmangoux*). Demeurant à Bény. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse.

Robin Joseph. (Voir *Courmangoux*). Demeurant à Vacon. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bény le 15 mars 1789, à l'issue de la messe de la paroisse. Nommé agent national par arrêté du représentant du peuple Albitte, du 22 germinal an II. Il héberge le soldat Toussaint Favier qui doit rejoindre son régiment le 20 vendémiaire an VI. Agent municipal de Bény en 1797.

Rodet Denis. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II. Il écrit au médecin Pacoud de Bourg, le 2 septembre 1806, pour attirer son attention sur un conscrit bèque Féréol Marguin.

Teppoz Joseph. Membre du comité de surveillance de la commune de Bény en brumaire et pluviôse an II.

Vulin Joseph. Demeurant à Bény. Acquéreur de la vigne la Galota à Verjon, comme bien national dépendant de la cure de Bény, le 30 mai 1791. Il achète pour moitié le pré des Léchères à Villemotier, dépendante de la familiarité, comme bien national, le 13 août 1791.